

AVIS SUR LE RAPPORT ANNUEL 2019 DE LA SOCIÉTÉ BLUE GREEN

Golf Grand Lyon-Chassieu

La CCSPL prend connaissance des principales caractéristiques du contrat de concession, signé en 2015, avec la société Blue Green - groupe SAUR - pour une durée de 20 ans, jusqu'au 21 octobre 2035.

En ce qui concerne le service public du golf, la CCSPL se dit satisfaite de la progression des forfaits dits « green-fees 9 trous », grâce à un accès facilité pour les débutants, et de la hausse de 6% du nombre d'abonnements. La commission soutient la stabilité des tarifs d'abonnements – depuis 2016 – et la politique en faveur des jeunes sportifs et des couples.

La CCSPL demande que, dans les années à venir, les données chiffrées sur les cours, la pratique du sport et les événements lui soient présentées.

La commission constate un léger recul (-3%) du chiffre d'affaires, à l'exception de l'activité de la boutique (+13%) ; la CCSPL note la stabilité de la rentabilité après impôts sur les sociétés (à 3,2%) et des charges. Par rapport à l'année précédente, la CCSPL pointe un niveau plus faible d'investissement du délégataire pour la restructuration des installations et les équipements golfs.

La commission soutient la poursuite des actions engagées en faveur du développement durable et de la biodiversité, telles que les résultats en matière de réduction des produits phytosanitaires et de réutilisation des déchets verts, à 100% sur le site. La CCSPL demande que, dans les futures présentations, la consommation d'eau soit rapportée à la surface arrosée, pour pouvoir mieux l'apprécier ; la commission souhaite que d'autres types de gazons soient testés, si besoin, eu égard aux épisodes de « sécheresse » constatés ces dernières années. Enfin, la CCSPL souhaite la création de partenariats entre le délégataire et des acteurs spécifiques dans les domaines des déchets et du tri sélectif.

La CCSPL demande une enquête de satisfaction plus détaillée. La commission s'inquiète de ce que les points les moins bien notés concernent l'activité golfique ; elle souhaite que la construction du nouveau club-house soit l'opportunité de développer des partenariats dans une logique d'insertion et de démocratisation du sport auprès de nouveaux publics.

La CCSPL émet des propositions pour renforcer les interactions entre le Golf et le tissu local, telles que le développement de partenariats avec d'autres villes pour les publics scolaires et étudiants ; la commission suggère le concept de « golf hors les murs », incluant des initiations gratuites.

La CCSPL souhaite vivement que le délégataire s'engage à améliorer la qualité du restaurant. La commission demande que des démarches soient réalisées pour permettre une meilleure desserte du golf pour le grand public, compte tenu de la proximité avec certaines infrastructures de transport, et de son rayonnement local, au-delà des pratiquants.